

N° 26

Le périodique de Tannay

Edition décembre 2011

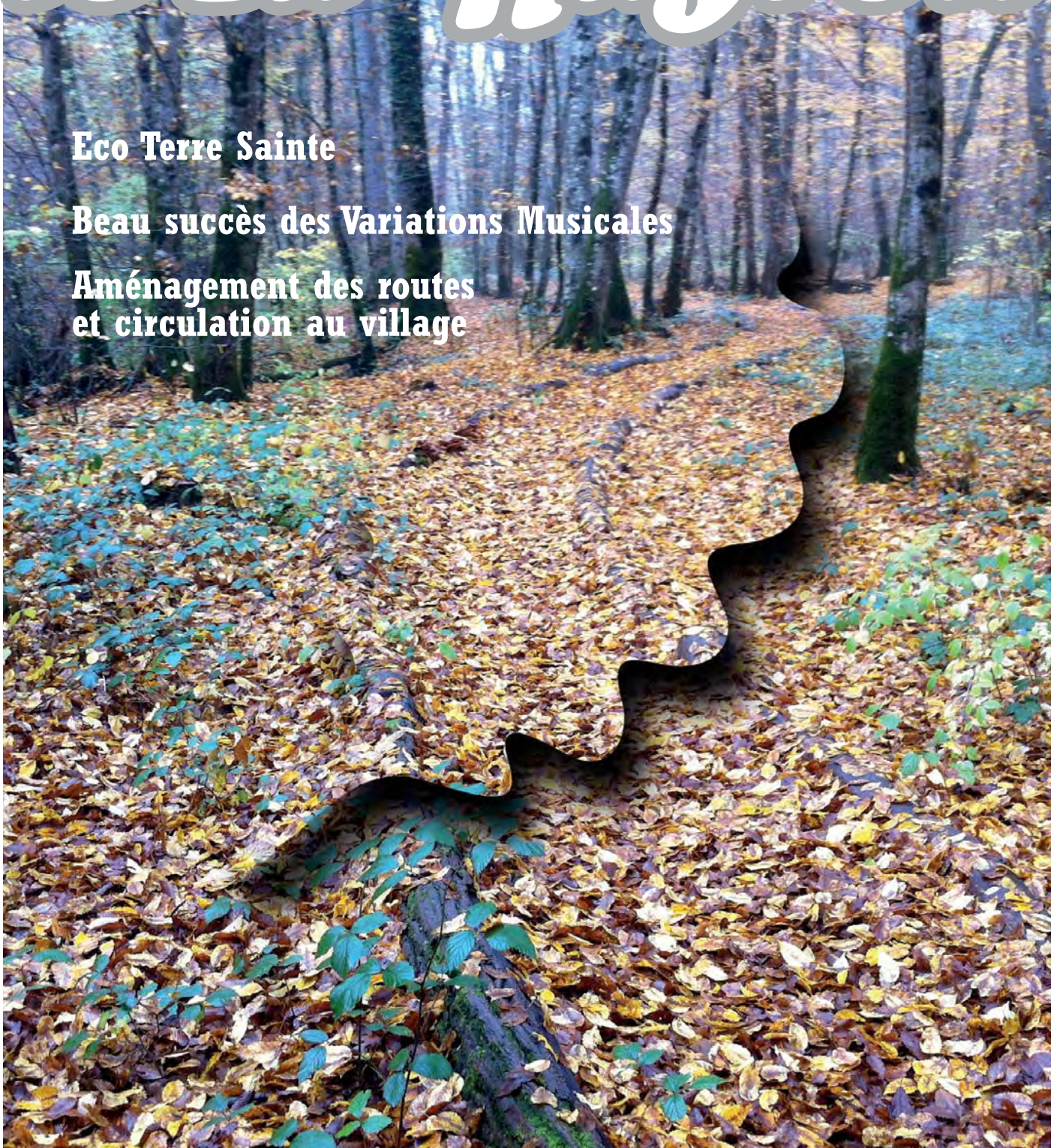


le Tannayroli

Eco Terre Sainte

Beau succès des Variations Musicales

**Aménagement des routes
et circulation au village**



Sommaire



Editorial	3	Renaturation du Creuson	13
Police Cantonale et WiFi au village	4	Eco_Terre_Sainte	14
Aménagement des routes et circulation au village	5	CMS de Terre Sainte	15
Variations Musicales de Tannay	6-7	Concert Gospel à Tannay et Poème de M. Henri Rapin	16
Préau de l'école et PPA du Torry	8	Amicale de Tannay	17
Plan d'investissement régional	9	Exposition au Château de Tannay	18
Les nouvelles des temps passés	10-11	Tannay se raconte	19
Déchèterie intercommunale et CDISTS	12	Conseil communal Naissances, mariages et décès Chiens	20

Editorial



Un début de législature est toujours un moment particulier. Des promesses ont été faites avant les élections et voici que leurs auteurs sont maintenant au pied du mur. Pour eux, le temps est donc venu de s'atteler à la tâche afin de répondre au mieux et dans les meilleurs délais à la confiance que leur ont témoignée les électeurs. Sachez que votre nouvelle équipe municipale l'a bien compris !

C'est ainsi que depuis la rentrée nous sommes allés de l'avant dans les grands projets que nous voulons réaliser durant ces toutes prochaines années, aux premiers rangs desquels le déplacement de la déchèterie, l'aménagement de la place qui aura été ainsi libérée et la rénovation du port et de son restaurant. Vous trouvez dans ce nouveau numéro du Tannayroli des nouvelles de l'état d'avancement de ces projets.

Sachez aussi qu'il est une chose à laquelle votre Syndic tout comme vos Municipaux sont particulièrement attachés, à savoir que dans les grands projets comme dans les petites préoccupations du quotidien, nous avons et aurons à cœur de privilégier en toute occasion le dialogue, un dialogue constructif qui permette d'améliorer ce qui peut l'être en trouvant autant que possible, dans la recherche de l'intérêt commun, les solutions qui conviennent au plus grand nombre.

Comme il en a été jusqu'ici, tout cela doit se faire, bien entendu, avec le souci de gérer au mieux les finances communales. Le budget 2012 en témoigne et nous avons pu, pour l'an prochain, maintenir la pression fiscale à son niveau. Certes, les perspectives économiques préoccupantes nous invitent à le faire avec un surcroît d'attention, sans pour autant en prendre prétexte pour ne rien faire. La Municipalité, avec l'aide du Conseil communal, recherchera ainsi les meilleures opportunités pour réaliser ce qui lui tient à cœur.

A quelques jours des fêtes de fin d'année, l'ensemble de l'équipe municipale vous adresse ses meilleurs vœux, à toutes et tous, pour l'an qui vient !

Serge Schmidt



Police Cantonale

Réforme adoptée

La réforme de la police a été adoptée par le Grand Conseil et sera effective dès le 1^{er} janvier 2012.

Dès cette date, la police cantonale travaillera en collaboration étroite avec les polices communales qui seront accréditées par le Conseil d'Etat. La future organisation devrait comprendre 323 communes sous mandat de la police cantonale dites communes délégatrices en matière de sécurité publique, et 58 communes disposant d'une police communale.

Les communes disposant d'une police communale se verront rembourser 2 points d'impôt cantonal. Pour information le coût d'une police communale est de l'ordre de 8 à 19 points d'impôt.

Par ailleurs, l'ensemble des communes vaudoises devra, par le truchement de la péréquation intercommunale, participer à hauteur de 1.37% au coût de réévaluation de la police cantonale, comprenant le coût du policier, de son équipement et des autres paramètres propres à son activité.

Cette réforme, souhaitée depuis plus de vingt ans par l'ensemble des communes vaudoises et validée tant par l'UCV (Union des Communes Vaudoises) que par l'AdCV (Association des Communes Vaudoises) et le Conseil d'Etat, devrait permettre une réponse adaptée aux besoins sécuritaires demandés par les habitants de notre canton. Je me permets de rappeler l'augmentation de 34% en 10 ans de la criminalité observée dans le canton, alors que la population ne croissait quant à elle que de 12% !

La sécurité est l'affaire de tous et je vous incite à vous informer du rôle important que peut avoir la surveillance de quartier et à y jouer un rôle dans un aspect fraternel et convivial.

Il est tout aussi évident que nous devons adapter rapidement notre cadre législatif et juridique afin de répondre proportionnellement à la montée en puissance de la criminalité.

Patrick Simon

Installation du WiFi au village

Voici maintenant quelques années que nous avons installé le WiFi pour les usagers du centre du village et de l'auberge communale. Les nouvelles normes N récemment disponibles nous ont permis de réactualiser les équipements et d'offrir un accès Internet public dans un rayon plus large avec une vitesse de connexion plus rapide dans un axe d'environ 150 mètres du bâtiment communal, comme vous pourrez le voir sur la carte ci-jointe.

Cet équipement permettra à tous les usagers du centre du village de surfer dans de très bonnes conditions.



Aménagement des routes

Routes agricoles



Au tout début de la nouvelle législature des rencontres de travail ont eu lieu entre les communes de Mies et de Tannay afin de préciser le rôle et le développement que les Municipalités entendaient faire jouer aux routes agricoles. Les avis sont convergents en voulant sauvegarder celles-ci au seul profit des paysans et des promeneurs. Une signalisation renforcée et une perte générale de priorité au profit de la RC3d (route reliant Tannay à Chavannes-des-Bois) sera mise en place. Par ailleurs des contrôles de police seront effectués afin de sanctionner les contrevenants non respectueux. Parallèlement une remise en état de ces routes est à l'ordre du jour et une demande de crédit auprès du Conseil devra probablement lui être soumise.

Circulation du village

Comme mentionné dans notre précédent numéro, les vannes des canalisations ainsi que différents collecteurs ont été changés. Parallèlement les poses de bitume et d'enrobés ont été effectuées sur la route F.-L.-Duvillard.

Des travaux de marquage ont été réalisés, similaires à ceux mis en place sur la route de St-Cergue ou sur la route du Village, lesquels ont été très positifs sur le plan du résultat des contrôles de vitesse effectués.

Comme vous avez pu le constater, l'aménagement de la zone 30 km/h a commencé par la route de Malcroissant. Dans un premier temps, les futurs obstacles en pavés de granit ne seront pas jointoyés afin de nous permettre d'appréhender l'emplacement idéal de ceux-ci. La Municipalité et le soussigné attachent une attention toute particulière au confort des usagers mais



surtout à la sécurité des piétons. Aussi, même si nous pouvons comprendre « *que devoir lever le pied* » lorsqu'on se rend à la gare ou que l'on amène des enfants à l'école peut nous irriter, la sécurité des enfants et des piétons reste notre préoccupation majeure et les mesures qui sont actuellement en cours et qui vont modifier profondément la physionomie de notre village répondent à nos préoccupations et à celles de notre Conseil. Nous espérons vivement que ces mesures seront largement partagées par les Tannayrolis.

Patrick Simon

**INSCRIPTION
NOUVEAUX MEMBRES
ABONNEMENT 2012**

Si vous souhaitez devenir membre de l'association ou si vous souhaitez réserver l'abonnement 4 jours (26 + 31 août, 1er + 2 septembre 2012) remplissez les champs ci-dessous.

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA : Ville :

Tél :

E-mail :

Cochez ce qui vous convient

- membre individuel: 50 CHF
- membre bienfaiteur: 250 CHF (avantage : 2 billets)
- membre entreprise: 500 CHF (avantage : 4 billets)
- membre entreprise: 1'000 CHF (avantage : 8 billets)
- membre grand donateur: dès 1'000 CHF (accès libre au festival de l'année)

Abonnements 4 jours tarifs préférentiels jusqu'au 15.02.2012

- Abonnement 4 jours: 108 CHF au lieu de 120 CHF
 - AVS 90 CHF au lieu de 100 CHF
 - Étudiants 54 CHF au lieu de 60 CHF
- Jusqu'à 14 ans entrée libre

Comptes :

Banque : UBS SA, Genève, IBAN CH10 0024 0240 1093 6501 H

A retourner à l'adresse suivante :

Variations Musicales de Tannay - Case postale 19 - 1295 Tannay
variations@musicales-tannay.ch



MIRABAUD
Banquiers Privés

**Soutenez
l'association !
Devenez membres**



**Appel aux bénévoles
pour l'édition des
VMT 2012**

**Et offrez-vous l'abonnement 2012
Tarifs préférentiels jusqu'au 15 février 2012
www.musicales-tannay.ch**

Variations Musicales de Tannay

Superbe édition 2011 !

Cette deuxième édition des « Variations Musicales de Tannay » a été une très belle réussite. La programmation qui faisait une large place au piano et aux formations orchestrales a séduit un très nombreux public et le bonheur d'avoir ainsi vécu des moments intenses grâce à la musique était visiblement partagé par tous à l'issue de ces concerts.

Les tannayrolis le savent bien, le festival des « Variations Musicales de Tannay » bénéficie d'un lieu exceptionnel : le parc du Château surplombant le lac avec ses grands arbres majestueux. De la beauté de ce décor se dégage un climat de sérénité très propice à la musique. Tous nos musiciens invités en soulignent la beauté et se sentent ainsi en parfaite osmose avec les lieux.

Les caprices de la météo nous ont valu une première soirée exceptionnelle, sous la grande tente du festival, puisque malgré des conditions tempétueuses et une pluie battante, **Alexandre Tharaud** a prouvé une fois encore le grand respect qu'il porte à son public, dont une partie était réunie pour la circonstance autour de lui sur la scène. Avec une parfaite concentration, ce grand pianiste a fait ce soir-là la preuve de son immense talent dans des œuvres de Couperin, Beethoven et Debussy.



Le lendemain, le soleil étant revenu, la jeune **Mélie Zhao** accompagnée par l'orchestre du Festival composé d'une quarantaine de musi-

ciens de l'OSR, a enthousiasmé le public à la fois par une technique éblouissante et une fougue toute juvénile qu'elle savait toutefois tempérer par une belle sensibilité. On put ainsi l'apprécier dans des œuvres de Liszt, Ravel, Mozart et dans un éblouissant concerto pour trompette, piano et orchestre de Chostakovitch.

Même enthousiasme du public, le dimanche, à l'écoute du concerto n° 2 de Chopin ainsi que de la « Grande Polonaise Brillante » interprétés par **Elizabeth Sombart** et l'orchestre Solidarité Résonance de Barcelone avec le brio et l'éclat qui conviennent si bien à cette œuvre. Et ce concert se poursuit de manière improvisée et de la plus heureuse des façons dans le parc du Château, aux sons de quelques entraînantes mélodies espagnoles.

A relever aussi, le concert à l'intention des enfants, dans l'après-midi du samedi, proposé par **l'Ensemble Bellenote** avec un « Carnaval des animaux » de Saint-Saëns tout plein de malice. Cette œuvre célèbre était précédée d'une autre pièce de Claude Berset réunissant aussi instruments et animaux. Comme l'an dernier, ce concert était précédé d'un goûter offert aux enfants par notre partenaire Mirabaud.

Le succès d'une telle manifestation dépend, certes, d'une programmation de qualité comme ce fut le cas pour cette édition 2011. Il est aussi le fruit d'une parfaite collaboration avec nos partenaires et du beau soutien de nos sponsors. Nos vifs remerciements s'adressent donc à la banque Mirabaud, qui nous accompagne fidèlement ainsi qu'à la Commune de Tannay sans laquelle ce festival n'existerait pas. Un grand merci aussi à tous nos partenaires, nos sponsors, nos annonceurs ainsi qu'aux membres de notre association. A l'année prochaine !

Serge Schmidt, Président des VMT

Edition 2012 du 26 août au 2 septembre





Préau de l'école

Notre école fait peau neuve !

Notre école bâtie en 1987 par M. Vincent Mangeat, architecte, a été classée à l'inventaire des monuments historiques en degré d'importance 2 sur une échelle de 7.

Depuis, son préau a subi les outrages du temps et des intempéries. La verrière était oxydée et les verres fendus à plusieurs endroits, les sols du préau dégradés et le carrelage devenu glissant, en cas de pluie ou de forte humidité, ce qui présentait un danger pour la sécurité de nos élèves.

Lors de sa séance du 23 mai 2011, notre Conseil communal a donc accepté un crédit de 217'000 CHF pour remettre à neuf la verrière et le préau.

Les travaux de réfection de la verrière ont été effectués durant les vacances scolaires d'été et ceux du préau pendant les vacances d'automne.

Outre la satisfaction du devoir accompli, nous éprouvons un sentiment de fierté devant ce magnifique bâtiment remis à neuf. Pussions-nous tous éprouver le même sentiment.

Bertrand Bory

PPA du Torry — un projet particulièrement achevé !

Après une année de mise au point suite aux remarques que le Canton a formulées en janvier 2011 après le premier examen préalable, le PPA du Torry 2^{ème} version a été déposé en septembre 2011 auprès des services de l'Etat.

Les principales modifications portent sur les mesures d'accompagnement :

- La renaturation du Torry, dont la mise en œuvre présente des aspects complexes : protection de la faune et de la flore, démolition de la station d'épuration et remplacement par une station de pompage, intégration dans le paysage, le tout sous la direction de la Commission de Conservation de la Faune et de la Nature (CCFN). En janvier 2011, beaucoup d'inconnues subsistaient, elles ont été levées depuis.
- Les aspects liés à la gestion des accès au port depuis la RCI ont aussi été revus, en particulier dans le cadre de la requalification de la RCI à l'horizon 2013, le projet ayant bien avancé entre temps. En effet lors de la dépose de la première version les plans de détail de requalification n'étaient pas encore prêts !

- De plus, la création d'un nouveau domaine public et la réorganisation foncière des parcelles concernées ont été traitées avec les principaux propriétaires concernés : l'Etat de Vaud et la Commune de Mies (et Tannay bien sûr).

Entretemps les élections ont eu lieu, une nouvelle législature a commencé. Il a fallu communiquer avec les nouveaux élus, à Tannay et en particulier avec la Commune de Mies, dont nous nous plaisons à souligner la motivation et l'excellent esprit de collaboration.

L'Etat dispose de trois mois pour formuler ses remarques et observations, ce qu'il s'est engagé à faire.

Le dossier dans son ensemble est à présent achevé, cependant, nous sommes bien au fait que des arbitrages techniques et politiques devront encore être rendus.

Suite du dossier en 2012 !

Plan d'investissement régional

L'heure de vérité approche...

Avez-vous remarqué que depuis 1964, date de la mise en service de l'autoroute Genève-Lausanne aucun investissement d'envergure n'a été réalisé dans notre région ?

Entre temps, notre district a subi la plus forte croissance de population en Europe depuis 1945. Et nous attendons toujours 100'000 habitants de plus sur l'arc lémanique à l'horizon 2030.

Certes les CFF ont bien amélioré leur desserte, les TPN ont étendu leur réseau et la ligne V s'arrête à Mies. Mais cela ne suffit de loin pas à faire face aux problèmes de mobilité, économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés.

Le retard pris par nos infrastructures est béant : routes et autoroute, dans les domaines de l'éducation et du social, du logement, de l'utilisation des énergies renouvelables, etc.

Beaucoup d'articles paraissent dans la presse, traitant de ces divers sujets, mais quel est le lien entre eux ? Quel en est le fil conducteur et les conséquences à tirer ? **La nécessité impérieuse de traiter notre développement socio-économique et environnemental comme un tout ! Sur la base des principes du développement durable.**

Ainsi le Canton de Vaud s'est doté dès 1987 d'un Plan Directeur Cantonal. Sa 3^{ème} révision est en cours et inclut la notion de Plans Directeurs Régionaux. Elle sera présentée au Grand Conseil vers 2013-2014.

Anticipant l'avenir, le volet stratégique du Plan Directeur de la Région Nyon (PDRN) a été adopté cette année par 47 des 48 communes du District.

Le volet opérationnel du PDRN est en cours d'élaboration et concerne la mise en œuvre de toutes les mesures prévues dans le volet stratégique.

Concrètement, il s'agit de réaliser à l'horizon 2030 une soixantaine de projets d'intérêt régional, trop importants pour une commune seule et trop localisés pour faire l'objet d'un suivi direct par le Canton.

Leur répartition, par ordre d'importance, est la suivante :

Mobilité = 65 % / Soutien à l'économie = 21 % / Sports, loisirs et culture = 13 % / Divers = 1 %

Cela suppose un énorme travail de planification, de consultation et de coordination entre les communes, les CFF et autres compagnies de transports publics (bus et CGN), l'Etat de Vaud, la Confédération (dans le cadre de la politique des agglomérations), le Conseil régional du district de Nyon et bien sûr les instances dirigeantes du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG).

Un groupe de travail a été mis sur pied au sein du Comité directeur du Conseil régional et les représentants de Terre Sainte (considérée comme un tout) sont MM. André Métrailler de Commugny et Bertrand Bory de Tannay.

La technicité des dossiers traités, les aspects légaux, de financement et environnementaux comme les besoins de coordination dépassent largement les compétences d'une commune seule.

Le projet global et ses modalités de mise en œuvre devraient être présentés au Conseil intercommunal du Conseil régional le premier trimestre 2012.

Après cela le projet dans son ensemble sera présenté aux Conseils communaux des 48 communes du District. Il aura un coût. Ce sera l'heure de vérité pour notre région et son avenir, et l'heure de confirmer notre volonté de garder une région attractive avec une grande qualité de vie.

Nous avons la grande chance de nous être dotés d'un conseil régional. En effet, il se présente comme l'interlocuteur privilégié de notre région à Lausanne et vis à vis des instances dirigeantes du PAFVG (mieux vaut un interlocuteur que 48 communes prises individuellement).

Pour mémoire, nous rappelons que la Suisse alémanique, et en particulier la région de Zurich, a pris son destin en main depuis belle lurette. Bonne nouvelle : le Conseil d'Etat nous soutient ainsi que tous nos députés, quel que soit leur parti, à Lausanne ou Berne. Ils sont très conscients des enjeux et défendent vaillamment et avec efficacité les intérêts de notre région. Bertrand Bory

Nous attendons toujours 100'000 habitants de plus sur l'arc lémanique à l'horizon 2030.



Nouvelles des temps passés...

Nous poursuivons une nouvelle fois la lecture du fameux livre d'or de la Commune de Tannay. Un livre d'or composé en fait de trois volumes précieusement conservés au local des archives municipales. Il retrace toute la vie du village, des petits comme des grands événements, du 16^{ème} siècle à nos jours. Nous en sommes aujourd'hui au bon milieu du 19^{ème} siècle.

1837 Le recensement de la Commune demandé par le Conseil d'Etat indique une population de 147 âmes.

27 avril 1837 Par suite de la cherté des foins, la Commune se voit dans l'obligation de rétablir le « parcours », autrement dit le pâturage sur les biens communaux.

10 juin 1838 La Commune, ainsi que toute la contrée, est mise en émoi par un tragique accident. Les Sieurs Tagan et Jules Plojoux avaient installé un stand de tir en plein vent derrière le nouveau cimetière, lorsque Jacques Plojoux, qui remontait d'une promenade au bord du lac, déboucha subitement sur le pré et reçut une décharge dans la tête. Il tomba raide mort et ce fut une affaire terrible pour les deux familles apparentées. Les épouses tant de la victime que de l'un des meurtriers étant toutes deux en espérance, la veuve de Jacques Plojoux accoucha le jour même de l'ensevelissement de son mari. Pendant plusieurs jours, les gens venaient de tous les environs pour voir le lieu de l'accident.

A ce sujet, le journal « Le Fédéral », de Genève, en fit la mention suivante dans son édition du 19 juin 1838 : « Le dimanche 10 juin à Tannay, des jeunes gens s'exerçant à tirer à la cible dans un local assez retiré, un coup fut lâché au moment où un agriculteur qui allait visiter ses fonds vint à passer. Le malheureux fut atteint à la tête et tomba mort. Il est père de trois enfants et sa veuve est près de ses couches ». Cette affaire fut, quelques mois plus tard, jugée au tribunal de Rolle.

20 octobre 1838 En raison de possibles troubles avec la France, en rapport avec le prince Ch. Louis Napoléon, on envisage la répartition éventuelle de militaires à loger dans le village.

9 janvier 1839 Napoléon Clerc, de Samoëns, en Savoie, ouvrier maçon résidant dans la Commune depuis neuf mois, demande un permis d'établissement. La Municipalité prenant en considération ce que sa profession peut avoir d'utile pour le village le recommande aux autorités pour l'octroi de ce permis.

5 février 1839 Une circulaire du Préfet J. Vernet rappelle à la Municipalité quelques unes de ses obligations : fournir ses comptes à l'examen au plus tard le 1^{er} mars, avoir plus de bienveillance en faveur des pauvres de la Commune sans renoncer toutefois à une sage économie, établir une exacte surveillance sur les étrangers, les marchands, les colporteurs, etc, et enfin, exercer une police plus stricte à l'égard du cabaret et de l'observation du dimanche.

22 mars 1839 François Bourgue, devenu infirme à la suite d'un accident, tombe tout à fait à la charge de la Commune. Il ressort d'une lettre du pasteur Chavannes que c'est par suite de l'explosion d'une mine que François Bourgue a perdu les deux yeux. Il est dit que c'est un homme d'honneur qui aurait certainement fait son possible pour n'être à charge de personne. Le pasteur demande donc à la Commune de bien vouloir payer la moitié de la pension, soit 60 francs par an à l'Asile des Incurables, ce que la Municipalité accordera dans une séance subséquente.

1840 Vers cette époque, Joseph Etienne, dit John Longchamp, fait construire dans la cour de sa maison une annexe qui servira de logement et d'atelier de tailleur.



La Commune est mise en émoi par un tragique accident.



31 septembre 1840 Les ressources de la Bourse des Pauvres ne pouvant plus suffire aux dépenses considérables qui sont nécessitées pour les assistés, soit que les « dons ont été accordés avec un peu trop de liberté et sans beaucoup d'économie », soit que cela entraîne « une suite de demandes auxquelles la Bourse des Pauvres ne peut plus suffire », on décide en conséquence de faire une réduction sur les secours des assistés actuels à partir du premier janvier 1841.

25 octobre 1840 A peine terminé, le chemin du nouveau pont des Combettes, est en partie détruit par les pluies d'un grand orage, le 26 septembre. Des éléments sont emportés dans le nant, ce qui nécessite une nouvelle convention avec Mies pour sa réfection. On fera des clayonnages pour retenir la terre et les deux communes mettront des plantons de peupliers sur leurs talus respectifs.

31 octobre 1840 On prolonge d'une année la nomination du régent Chollet et on lui accorde une gratification de 15 francs pour l'année qui vient.

Mars 1841 Une nouvelle demande de secours est déposée par le pasteur Chavannes, de Vevy, en faveur de la famille de François Bourgue, aveugle, qui vient de perdre sa femme. Il faudrait payer la pension de l'aînée des enfants, Louise Fanchette, et le loyer arriéré du père. Quoique les revenus de la Bourse des Pauvres soient épuisés, la Commune accorde le secours nécessaire pour cette famille infortunée.

Quelques jours après, Julie, fille de Jean-Louis Plojoux le tailleur, déclare « être enceinte du fait de Monsieur Frédéric Chollet, ci-devant régent de Mies et Tannay ». La Commune prend acte de cette déclaration « pour qu'il soit procédé conformément aux lois ».

14 octobre 1841 Décès de Jean Daniel Despland, âgé de 83 ans, qui fut Syndic de la pre-

mière Municipalité en 1803.

9 décembre 1841 Le chemin du pont des Combettes, détruit en partie en 1840, vient d'être reconstruit : cinquante caisses de gravier ont été nécessaires pour cela.

17 janvier 1842 Pour ce qui concerne l'enfant de Julie, fille du Sieur Plojoux, il sera mis en nourrice, « la mère étant de peu d'intelligence et incapable de l'entretenir », ceci jusqu'à ce que le tribunal ait statué sur le cas, en ce qui concerne la paternité.

9 avril 1847 Un incendie éclate dans les dépendances du château de Madame Duvillard. Il n'y avait à ce moment-là aucun homme au château. Monsieur Charles était en Allemagne. L'aînée des demoiselles voyant le danger se précipita par le village en appelant au secours. Comme la pompe à feu partagée avec Mies était remise précisément dans les dépendances du château, on put la mettre immédiatement en action.

Cependant, la situation était à un moment assez grave pour qu'on dut faire appel à Com-mugny et à d'autres communes.

A noter qu'on a payé 3 francs 60, à Marc Berthod pour l'avoine fournie aux chevaux des pompes à feu étrangères !

14 août 1847 La Municipalité se voit contrainte de déposer une plainte au Préfet contre la famille de Jean-Marc Piguët, du Chenit, domiciliée à Tannay, dont la conduite des principaux membres « constitue un scandale continu et met en émoi les voisins et une partie des habitants qui ont été les témoins d'une de ces scènes dont la plume se refuse à tracer le tableau. Il est de plus notoire que cette famille ne vit que de rapines, maraudages et mendicité ». Pour cette raison, la Commune demande au Préfet de la renvoyer immédiatement dans sa commune d'origine.

Un incendie éclate dans les dépendances du château

Déchèterie intercommunale

Lors de la dernière édition de juin 2011, concernant le projet de notre future déchèterie intercommunale, nous vous signalions le retrait provisoire de la Commune de Chavannes-des-Bois ainsi que la réponse négative du Service du Développement Territorial (SDT) suite à l'examen préalable du dossier que nous avons présenté au Canton, réponse négative dont nous ne comprenions pas les arguments, alors que tous les autres services consultés avaient donné une réponse positive.

Or, depuis début juillet, la situation a évolué de manière favorable :

- Chavannes-des-Bois est revenue s'intégrer au groupe des 2 communes (Tannay et Commugny).

- Suite à une intervention du mandataire du projet auprès du responsable du département impliqué, nous avons reçu un courrier du SDT formulant son accord pour la poursuite de l'étude.

De ce fait, après un appel d'offres à différents urbanistes, les communes ont mandaté un bureau pour la réalisation du Plan Partiel d'Affectation (PPA) de la zone concernée, située sur le territoire de la Commune de Commugny. Ce travail est en cours et nous vous tiendrons régulièrement informés de son avancement.

Jacques Kaltenrieder

Le CDISTS recrute !

Le Centre de Défense Incendie et de Secours de Terre-Sainte (CDISTS) regroupe les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay.

Le CDISTS intervient en moyenne 80 fois par année pour toutes sortes d'événements sur les 8 communes (feux divers, inondations, pollutions, préventions, alarmes automatiques, ascenseurs bloqués, etc.)

Le corps de sapeurs-pompiers volontaires est composé d'environ 70 personnes réparties en plusieurs groupes, soit : un détachement de 1^{er} secours (DPS) et d'une section détachée appelée détachement d'appui (DAP).

Avec les départs à la retraite et les changements de domiciles de plusieurs sapeurs, il est impératif de les compenser par l'adhésion de nouvelles recrues.

Aussi, si vous désirez vous engager dans une activité passionnante au sein du CDISTS, nous vous remercions de bien vouloir adresser un courriel à info@cdis-ts.ch ou de téléphoner au 022 960 96 20. Le site internet est www.cdis-ts.ch.



Renaturation du Creuson



Le Creuson est un cours d'eau artificiel qui a été construit en 1961 dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A1 reliant Genève à Lausanne.

Il prend sa source sur la Commune de Commugny, plus précisément au Bois de Portes, puis traverse, côté Jura de l'autoroute, les communes de Tannay, Mies et Versoix pour se jeter dans le cours d'eau de la Versoix. Ce ruisseau est rectiligne, son lit est trapézoïdal et bétonné. Il récolte les eaux de pluies qui ruissellent des routes avoisinantes. Aussi surprenant que cela puisse paraître, le Creuson abrite une faune que l'on peut qualifier de véritablement exceptionnelle.

C'est en 2006 que Monsieur G. Carron met en évidence la présence, aux abords du Creuson, de l'Agrion de Mercure, une petite libellule qui avait disparu du Canton de Vaud depuis 1939 et de Genève depuis 1960. Au total, quinze espèces différentes de libellules sont recensées, de même que plusieurs représentants de la famille des batraciens, comme le Crapaud sonneur et le Triton palmé.

Cimetière



A la fin de la dernière législature, la Municipalité a élaboré un nouveau règlement du cimetière et des inhumations, en remplacement de celui qui était en vigueur depuis 1990, afin d'unifier les différentes prescriptions avec les communes voisines, décision prise lors des séances de travail liées à la préparation de la fusion des communes.

Ce règlement va plus dans le détail et comporte quelques nouvelles règles. Il prévoit la création d'un Jardin du Souvenir, nouvel espace commun pour déposer les cendres et dont la réalisation va se faire dans la première partie de l'année 2012. La raison de ce nouvel aménagement est que la demande d'incinérer les défunts est en

forte augmentation, sans pour autant que les familles souhaitent déposer les cendres dans le Columbarium.

D'autre part, la Municipalité a profité de réadapter les émoluments et taxes en fonction des prestations facturées, par exemple lors des travaux de creuse de tombes.

Ce règlement a été approuvé en mai par notre Conseil communal et adopté ensuite par le Service de la Santé Publique du Canton pour rentrer en force au mois de juin dernier.

Eco_Terre_Sainte

Projet de développement régional agricole (PDRA)

Le projet de développement régional agricole est développé et porté exclusivement par des agriculteurs de Terre Sainte réunis dans l'Association Eco_Terre_Sainte dont le président est Pierre Hermanjat. Ce projet fait partie du Schéma directeur de Terre Sainte. Il est activement soutenu par les communes et par Régionyon. Le projet est encadré par Prométerre et le bureau In Situ Vivo. Le Canton de Vaud et la Confédération, via l'OFAG, devraient aussi accorder une subvention pour que ce projet de protection et de développement du patrimoine agricole puisse démarrer et vivre.



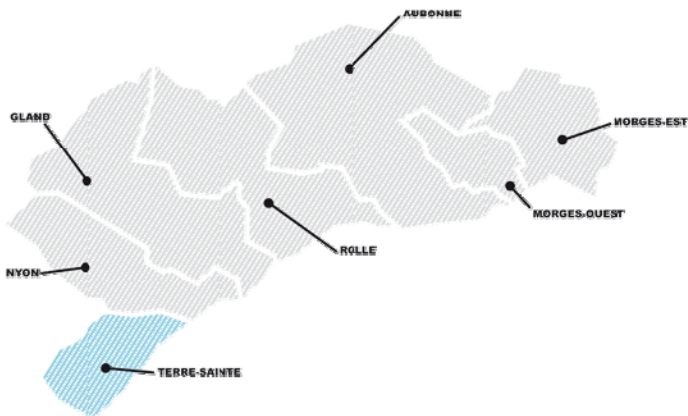
Les quatre modules du projet :

Les communes du District soutiennent financièrement ces projets et invitent la population à en faire de même, notamment par l'achat de paniers de produits du terroir qui sont disponibles auprès des agriculteurs désignés à tour de rôle.

Le prochain panier sera disponible le 17 décembre 2011 de 10h à 14h chez Jean Widmer à Céligny. Pour plus de renseignements: pierre.hermanjat@gmail.com

Module 1 : Développement paysager	Module 2 : Mobilité douce
Réseau OQE Revitalisation paysage Sauvegarde valeurs naturelles espèces menacées milieux particuliers ressources génétiques locales	Réseau pédestre Réseau équestre gîte équestre
Module 3 : Ressources naturelles	Module 4 : Produits du terroir
Énergie renouvelable production de plaquettes de bois hangar à plaquettes	Vente directe Vente contractuelle produits spécifiques produits dérivés Accueil à la ferme





CMS de Terre Sainte

Présence d'une assistante sociale

Nous rappelons que le Centre Médico-Social de Terre Sainte, en plus de sa vocation première de prendre en charge les soins à domicile, emploie une assistante sociale chargée de répondre gratuitement à toute demande sociale exprimée par les habitants. Son rôle consiste notamment à entreprendre des démarches dans les tâches et domaines suivants :

- **Assurances sociales et privées** AI, AVS, prestations complémentaires, allocations pour impotents, LAMal et assurances complémentaires, perte de gain, assurance accident, assurance chômage et assurance maternité.
- **Gestion financière** aide et gestion administrative pour les personnes en perte d'autonomie, endettement.
- **Travail** interventions en cas de maladie ou accident, de congé maternité ou de perte d'emploi, ateliers protégés.
- **Relations avec la justice de Paix** successions, curatelle, tutelle.
- **Logement** droit aux logements subventionnés, collaboration avec les gérances et

le voisinage, conflits de voisinage, aide à la recherche d'appartements.

- **Familles** soutien aux parents et aux couples en difficulté, conseil en cas de conflits conjugaux ou de violence familiale.
- **Personnes migrantes** statut juridique, répercussions du déracinement sur la santé.
- **Hébergement et orientation** séjours de courte et de longue durée et accueil à la journée dans un EMS.
- **Socialisation, entraide, échanges** séjours de vacances, groupes de rencontre et d'usagers, mouvements associatifs, bénévoles, etc.

CMS de Terre Sainte
Route des Pénys 2
1295 Mies
Tél. 022 950 98 20
cms.mies@omsv.vd.ch.



Concert Gospel à Tannay

SOIRÉE GOSPEL

LE 17 DÉCEMBRE 2011 À 20H30
OUVERTURE DES PORTES 19H30
ENTRÉE LIBRE

VENEZ NOMBREUX !

Poème de M. Henri Rapin — Silence

Silence prenant,
Rêve réaliste,
Incroyable, mais vrai,
Devant ce chalet,
Je crois rêver.

Silence obstiné,
Paysage d'hiver,
Trace d'un lièvre
Imperceptible,
Manteau d'hermine
Immaculé.

Silence de paix,
Mon regard se perd

Vers ces sommets.
Fuite du temps
Ne compte plus.
Silence religieux,
Il est midi,
Je suis tout seul,
Duvet de neige
Comme un linceul,
Ame immortelle.

Silence grandiose,
Je dois rêver,
Pas même le vent
Pour me bercer.

Amicale de Tannay

Les manifestations 2011



Le 14 décembre 2011 - soirée du Père Noël sur la place du village...

Le Père Noël passera à Tannay le mercredi 14 décembre 2011, dès 18 h. 30. Accompagné de son âne, il donne rendez-vous aux petits et grands enfants de la localité sur la place du village, au pied du sapin décoré. Il apportera des cornets de friandises pour les enfants sages, il écoutera leurs poésies et leurs confidences. Les plus grands ne seront pas oubliés, un bon vin chaud les réchauffera. Pour tout le monde, des saucisses de Vienne, des oranges, des Saint-Nicolas seront proposés. Tout cela est organisé et offert à tous les Tannayrolis par l'Amicale. C'est le dernier rendez-vous de l'année et là encore, c'est un bon moment de convivialité à partager, dans l'ambiance de Noël.

Le 24 janvier 2011 - célébration de l'Indépendance vaudoise

Comme chaque année le 24 janvier aura lieu la célébration de l'Indépendance Vaudoise, commémoration de notre attachement aux valeurs de liberté et d'indépendance propres à chaque Vaudois ! Une soupe aux légumes, cuite au feu de bois, sera offerte gratuitement par l'Amicale à la population du village. Elle sera servie à la salle communale, dès 18 h. 30. On y trouvera

également des portions de bœuf bouilli et des boissons à prix modiques. Cette manifestation est l'occasion pour les Tannayrolis de se rencontrer au milieu de l'hiver, et de partager un moment de chaleureuse amitié. C'est aussi l'occasion de chanter ensemble quelques chants patriotiques, dont « l'Hymne vaudois », à un moment où les valeurs démocratiques se perdent quelque peu, tant tout ceci nous paraît normal. Alors rappelez-vous, méritiez votre démocratie en la défendant et en participant !

Les futures animations proposées par l'Amicale

Notre Commune a la chance de pouvoir compter sur son « Amicale », qui organise régulièrement des activités sympathiques pour faire vivre notre village, et pour le seul bénéfice des Tannayrolis. Voici celles qui sont prévues :

- **Samedi 16 juin 2012**, les membres de l'Amicale passeront dans les rues du Village, accompagnés d'un groupe de musiciens, afin de récolter des lots pour la tombola et proposer des cartes de membres sympathisants.
- **Vendredi 6 et samedi 7 juillet 2012**, au centre du village, sous les étoiles, ainsi que dimanche 8 juillet à midi, ce sera la fête du village, évènement incontournable de la saison ! Le bal sera animé par l'habituel et excellent orchestre « ZONE BLEU ».
- **Vendredi 10 août 2012**, concert de jazz au Château (entrée libre). Déjà venu plusieurs fois à Tannay, le « SWISS YERBA BUENA CREOLE RICE JAZZBAND » nous enchantera à nouveau dans le cadre splendide du parc du Château.
- **Et pour clore l'année, mercredi 12 décembre 2012**, la visite du Père Noël et vin chaud.

Venez nombreux participer à ces manifestations, qui vous feront rencontrer d'autres habitants dans la joie et la bonne humeur, et permettront de conserver cette agréable ambiance villageoise !

Bernard Chesaux

Exposition au Château de Tannay

Le caractère international de notre Commune, ses habitants toujours plus nombreux et d'horizons différents, sont autant de facteurs qui donnent un sens aux manifestations qui vous sont présentées depuis quelques années.

L'art fédère, l'art rassemble, au delà du mot, de la langue et de la culture. La Commission culturelle de Tannay est un microcosme de cette diversité culturelle et très consciente des rôles qu'elle peut jouer pour tisser des liens. Elle s'active, s'investit pour vous concocter concerts, expositions, et manifestations que vous découvrirez dans un futur proche. La diversité et l'accessibilité sont les moteurs de nos actions.

Du 22 septembre au 27 octobre 2011, le château de Tannay accueillait l'exposition de Philippe Tardy, homme aux multiples facettes professionnelles et culturelles. La peinture de Philippe Tardy, pourtant résolument contemporaine, est un hymne à la tradition et aux ori-



gines. Liées à la Terre et au Monde, dépouillées d'artifices jusque dans l'utilisation de matières naturelles, ces œuvres reflètent leurs interactions élémentaires dans la trace de la Vie.

Chacun se sera peut-être relié à l'invisible...

Chantal Geoffroy Bourné, membre de la Commission culturelle

Commentaire de Monsieur Philippe Tardy, artiste peintre :

Un grand merci à la Commune de Tannay pour son double accueil.

Tout d'abord de m'avoir accueilli au Château pour l'exposition « Détails de Taille » du 22 septembre au 27 octobre 2011.

Et de m'ouvrir aujourd'hui à ce Tannayroli pour partager avec vous mes impressions suite à ces moments de plaisir.

Il est vrai que quand nous lisons le mot "Exposition", tout un chacun s'attend à un lieu neutre où les murs, l'espace et l'éclairage n'ont qu'une seule fonction : mettre en valeur le travail de l'artiste.

Il est évident que le Château de Tannay, de par sa structure, chargée d'histoire et de traditions, avec l'omniprésence de matières comme le bois au niveau de l'escalier, des cimaises et des plafonds à caissons, ne correspond pas, à priori, à cette notion d'exposition.

Cet espace attachant a eu cependant le mérite de m'interroger sur la sélection de mes œuvres, de façon à ce que celles-ci ne communiquent pas que par elles-mêmes, mais aussi qu'elles entrent en

résonance avec l'histoire du bâtiment, trace vivante des anciens qui nous ont précédés dans la commune.

Mon travail, lié à la terre et au monde, dépouillé d'artifices jusque dans l'utilisation unique de matières naturelles, essaie de refléter les interactions élémentaires dans les traces de la vie.

Incitant à des niveaux de lectures secrètes et intimes, mes œuvres sont à la fois frontières et ouvertures.

Matrice féconde, la matière s'ouvre et suggère l'équilibre délicat entre effacement et surgissement.

Ce fut donc un rare bonheur pour moi de pouvoir échanger avec les habitants de la commune et des communes avoisinantes sur les émotions liées à la matière d'une toile ou d'un bâtiment ainsi que sur ce mariage alchimique ressenti par tous, entre un travail contemporain novateur et l'œuvre encore vivante de nos prédécesseurs, bâtisseurs du Château, me faisant penser qu'effectivement certains détails sont de taille.

Philippe Tardy

Tannay se raconte...



La maison sise au 7 route des Pralets avait été, dès 1935, un café restaurant, nommé le "Gai Logis", et des habitants de Tannay se souviennent peut-être y avoir bu un sirop, lorsqu'ils étaient enfants.

Ce lieu chargé d'histoire recèle un galetas, non pas un de ces misérables endroits de débarras comme se plaît à dire le dictionnaire, mais plutôt une "tour de Galata" pour de modestes trésors, un haut lieu endormi, mystérieux gardien du temps qui passe.

Nicolas Martin habite aujourd'hui cette maison, propriété de sa famille depuis 1947. Il a été inspiré par quelques objets qu'il détient datant de l'époque du café, et par le film de Serge Schmidt donnant la parole aux anciens du village.

Il a donc proposé à la Commission culturelle de la législature précédente, de faire un travail de mémoire sur le thème de « Tannay autrefois » et de monter une exposition au Château. La Commission a décidé de soutenir sa démarche.

C'est ainsi, qu'un groupe de travail s'est formé, composé d'Eva et Jean-Marc Keller qui ont pris la responsabilité du projet, de Nicolas Martin, Fabrice Nassisi, Paul Ronga et Françoise de Courten. Les anciennes familles ont été contactées, des photos ont été collectées, scannées et

triées, ainsi que des documents, de vieux objets à travers lesquels Tannay se raconte.

Le groupe met tout son enthousiasme dans cette recherche, afin de faire connaître ou de rappeler l'histoire du village, de créer un lien entre hier et aujourd'hui, et s'attache à lui donner la meilleure présentation possible.

Vous serez, nous l'espérons, intéressés de découvrir ces souvenirs anciens ou proches qui pérennisent la vie et donnent du charme au temps qui s'en va.

Françoise de Courten

L'exposition «Tannay se raconte» aura lieu au Château de Tannay du 26 avril au 13 mai 2012, avec un vernissage le jeudi 26 avril 2012.





Extraits de procès-verbaux du Conseil communal

Dans sa séance du 3 octobre 2011, le Conseil communal a accepté ce qui suit :

- Le préavis municipal n° 1 relatif à l'octroi de diverses autorisations générales.
- Le préavis municipal n° 2 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'années 2012.

Naissances, mariages et décès depuis le 14 juin 2011

Naissances :

- GORHAM Kaito le 05.08.2011
- MC PARLANE Kai le 13.09.2011

Mariage :

- DUCHESNE Sandra et SPÄTH Ernest le 24.06.2011

Décès :

- STOLZ Mercèdes le 05.08.2011
- BERKOVITS Paul le 27.09.2011
- MOENS Renée le 02.12.2011

Petit mot aux propriétaires de chiens

Quoi de plus normal que de voir une personne promener son chien ?

Quoi de plus rageant que de la voir regarder avec attention son animal déféquer en tout lieu et partir l'air détaché, sans ramasser la crotte ?

Quoi de plus énervant, même si cela est censé porter chance, que de voir ses chaussures, ou celles de son enfant, maculées du cadeau nau-séabond laissé sur place ?

Alors, Mesdames et Messieurs les propriétaires canins, ayez un peu de respect pour autrui ainsi que pour notre environnement et n'hésitez pas

à vous servir des petits sacs mis à votre disposition pour éliminer les déjections de votre compagnon.



Rédaction, articles & photos :

Serge Schmidt
Bertrand Bory
Jacques Kaltenrieder
Patrick Simon
Bernard Chesaux
Françoise de Courten
Chantal Geoffroy Bourné
Philippe Tardy

Conception & mise en page :

Fabrice Nassisi
Tamara Blanchoud

Impression :
Uni Print, Nyon